

# Protégeons les enfants

de la pédophilie



Le 18 mai

# OUI

à l'initiative «pour que les pédophiles  
ne travaillent plus avec des enfants»

[www.protegeons-les-enfants.ch](http://www.protegeons-les-enfants.ch)

# Les pédophiles ne doivent plus travailler avec des enfants

**Un délinquant condamné pour un délit sexuel sur des enfants ou des personnes dépendantes (par exemple des handicapés) ne doit plus être en droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des mineurs ou des personnes dépendantes. Cette initiative est nécessaire pour mieux protéger les plus faibles contre les abus sexuels. La protection de la victime doit primer sur l'intérêt de l'agresseur.**

## ► Les pédophiles sont très souvent des récidivistes.

De nombreux pédophiles sont des récidivistes. Il est donc important de les empêcher d'entrer en contact avec leurs victimes potentielles. Les délinquants condamnés pour pédophilie travaillant dans des écoles, des organisations pour handicapés ou des sociétés sportives constituent un danger permanent.

## ► La pédophilie n'est pas guérissable.

Les spécialistes le confirment : on ne guérit pas de la pédophilie. Il est donc important que les pédophiles condamnés soient frappés d'une interdiction à vie de travailler avec des enfants. Une interdiction temporaire est inutile : les attirances d'un pédophile restent immuables et de nombreux pédophiles admettent eux-mêmes qu'il est préférable de les éloigner de toute tentation.

## ► Nous devons protéger les enfants et les personnes dépendantes contre les délinquants récidivistes.

Cette initiative se focalise sur les intérêts des victimes. Leur intégrité doit primer sur les désirs professionnels des délinquants. L'Etat doit intervenir et assumer son devoir de protection. De plus, il y a suffisamment de possibilités de reconversion professionnelle pour qu'une telle interdiction préventive ne pose aucun vrai problème.

## ► La base légale actuelle est insuffisante.

Conscient que la base légale actuelle est insuffisante, le Parlement a récemment adopté un projet de loi qui prévoit une interdiction obligatoire d'exercer durant dix ans seulement, et uniquement à partir d'une peine minimale de six mois. Ce n'est pas suffisant. De nombreux pédophiles échapperaient à cette interdiction et pourraient reprendre ensuite un travail avec des mineurs. Notre initiative quant à elle étend cette interdiction d'exercer à vie, pour une véritable efficacité et réduire le nombre de récidives.

**Cette initiative est donc nécessaire: il faut inscrire dans la Constitution et appliquer le principe selon lequel un délinquant sexuel condamné ne doit plus, sa vie durant, travailler avec des enfants ou des personnes dépendantes. La vigilance augmentera et on évitera ainsi de nouveaux passages à l'acte grâce à un effet préventif et dissuasif. Au final, le nombre de victimes baissera.**



Paolo Bernasconi  
ancien Procureur



Christine Bussat  
Initiatrice



Christophe Darbellay  
Conseiller national  
PDC



Oskar Freysinger  
Conseiller national  
UDC



Bernhard Guhl  
Conseiller national  
PBD



Brigitte Häberli-Koller  
Conseillère aux  
Etats PDC



Thomas Minder  
Conseiller aux Etats



Natalie Rickli  
Conseillère nationale  
UDC

Le 18 mai

# OUI

